

COLLEGES PUBLICS DU GERS

DEMANDE DE DEROGATION AU SECTEUR SCOLAIRE

(ANNEE SCOLAIRE 2023-2024)

à adresser au plus tard **le 15 juin 2023** par courriel à la DSDEN du Gers,
division des élèves et de la sécurité des établissements : diese32@ac-toulouse.fr
(après la signature des deux chefs d'établissement concernés)

1) Elève :

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Domicile de l'élève (en cas de séparation ou autres cas) : père ☐ (et/ou) mère ☐ (et/ou) tuteur ☐
- Nom et adresse du père (ou du responsable légal) * :
N° téléphone : courriel :
- Nom et adresse de la mère (ou du responsable légal) * :
N° téléphone : courriel :
- Nom et adresse du tuteur (ou du responsable légal) * :
N° téléphone : courriel :

2) Collège public de secteur :

- ▶ Classe (rentrée scolaire 2023) : **Signature du chef d'établissement :**
- ▶ Avis du chef d'établissement :
.....

3) Collège public demandé :

- ▶ Classe (rentrée scolaire 2023) : **Signature du chef d'établissement :**
- ▶ Avis du chef d'établissement :
.....

4) Motif(s) de la demande de dérogation :

Catégorie des motifs de dérogation (à cocher)	Justificatifs à joindre obligatoirement
☐ Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation en SEGPA, en EREA ou en ULIS)	Copie de la notification de la MDPH
☐ Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité du collège demandé	Certificat médical
☐ Élève boursier sur critères sociaux	Copie de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
☐ Élève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans le collège souhaité	Copie du certificat de scolarité 2022-2023 (sauf certificat de la classe de 3 ^{ème})
☐ Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche du collège souhaité	Justificatif de domicile et observations à remplir ci-dessous
☐ Élève devant suivre un parcours scolaire particulier ☐ Langues (classes bilingues, poursuite langue CM2) ☐ Section sportive ☐ Projet spécifique, avec internat (Aignan, Marciac)	Langues : observations à remplir ci-dessous Section sportive ou projet spécifique avec internat : pas de pièce justificative mais demande auprès du collège concerné soumise à la réussite à des tests et/ou à l'avis d'une commission
☐ Convenances personnelles	Observations à remplir ci-dessous

Observations à l'appui de votre demande (un courrier peut être joint) :
.....
.....

Date :	Date :	Date :
Signature (père ou représentant légal) *	Signature (mère ou représentant légal) *	Signature (tuteur ou représentant légal) *

* : Rayez la (les) mention(s) inutile(s). Précisez, si possible, les adresses des deux parents, si elles sont différentes.

AVERTISSEMENTS

- ✎ Les dérogations ne seront accordées que dans la limite des capacités d'accueil des collèges publics fixées par le directeur académique des services de l'éducation nationale du Gers, étant précisé que les élèves du secteur de recrutement demeurent prioritaires.
- ✎ Aucune inscription ne pourra être prise tant que l'autorisation ne sera pas accordée.
- ✎ Si le changement de secteur scolaire est refusé, l'élève devra s'inscrire dans le collège public du secteur d'origine.
- ✎ Il est rappelé que les changements de secteur intéressant deux départements sont subordonnés à l'avis favorable du directeur académique des services de l'éducation nationale du département quitté (domicile de l'élève) et à l'accord du directeur académique des services de l'éducation nationale du département d'accueil.
- ✎ L'affectation à titre dérogatoire dans un collège public autre que celui du secteur ne donne pas systématiquement droit à la prise en charge des frais de transport scolaire par la Région Occitanie. Il vous est conseillé de prendre contact avec le service régional des transports du Gers à la Maison de la Région – place Jean David – 32004 Auch. Vous pourrez également retrouver diverses informations relatives aux transports scolaires dans le département du Gers sur le lien suivant : <https://www.laregion.fr/transports-gers-scolaire>.